



CAP locale
Agents d'administration
6 mars 2008

**Mouvement de mutations du 1^{er} avril :
une étape, mais pas encore le grand chelem ...**

21 agents demandant une mutation interne au département
- dont 5 demandes de rapprochement de domicile
- et 16 demandes pour convenance personnelle
5 arrivées dans le département
1 départ de Moselle

4 demandes satisfaites, soit 19 % des demandes
- dont 2 demandes de rapprochement de domicile (40 %)
- et 2 demandes pour convenance personnelle (12,5 %)

(Tableau des mouvements et de la situation des effectifs et demandes de mutations par postes et services page 3.)



SUD Trésor a fait l'intervention liminaire reproduite page 2 et est intervenu plus particulièrement sur 4 points :

- ☞ **l'adoption du règlement intérieur** : SUD Trésor a rappelé avec insistance qu'à l'occasion de toute nouvelle mandature, un règlement intérieur devait être adopté, afin de fixer les conditions dans lesquelles la CAP locale doit se dérouler.
- ☞ **la véritable raison de certaines demandes de mutations** : la multiplication de certaines demandes dans un poste ou un service révèlent parfois des situations délicates qu'il s'agit de savoir gérer humainement pour préserver les intérêts des différentes parties concernées et ceux du service public. La direction locale s'est engagée à examiner attentivement chaque situation et, au besoin, à agir en conséquence.
- ☞ **l'avis réservé inopportun du chef de poste ou de service** : le refus d'une mutation ne peut se justifier sous le motif de la nécessité d'une formation par l'agent demandeur d'un agent de catégorie supérieure. L'administration doit être cohérente : ou elle bloque la demande de mutation et elle reconnaît la qualification de l'agent en proposant son accès au corps supérieur ou elle accède à sa demande de mutation. La direction locale a bien pris note de notre argumentation, considérant les qualifications manifestement acquises par l'agent, et ajouté que le blocage de la demande de mutation ne pouvait être que provisoire.
- ☞ **l'information sur les intranets départementaux au sujet de l'accessibilité au sein des départements des postes ou zones accessibles aux demandes de mutations externes** : cette information, prévue par l'instruction sur le nouveau système de mutations, doit permettre aux nouveaux arrivants de décider du maintien ou du retrait de leur demande de mutation avant que le mouvement ne soit prononcé. La direction locale, ouverte à toute proposition en la matière, étudiera les possibilités de mettre en œuvre un tel dispositif.

SUD Trésor s'est abstenu sur le mouvement de mutations présenté par l'administration, eu égard aux demandes non honorées, notamment en matière de rapprochement de domicile, tout en étant satisfait du déblocage de certaines situations anciennes.



*La direction locale nous a informé du début de la **campagne de notation 2008**. SUD Trésor a d'ores et déjà demandé la communication aux élus en CAP locale de la répartition du capital-mois par postes et services, notamment dans le cadre de l'examen des recours en notation.*

Vos élus SUD Trésor en CAP locale :

Patrice LAURRIN, titulaire
☎ : 03.87.38.68.59. ou 06.81.19.69.29.

Pascale WEISSE-ROY, suppléante
☎ : 03.87.39.71.73.

MOTION LIMINAIRE SUD TRESOR

A l'occasion de cette CAP locale, les élus du personnel inaugurent un nouveau mandat dans un contexte de forte incertitude pour les agents qu'ils représentent.

A cette occasion, SUD Trésor souhaite rappeler les orientations et revendications qui guideront ses élus dans les prochains mois et les prochaines années.

Que seront les règles de gestion « harmonisées » dans le cadre de la nouvelle direction générale unifiée ?

La question reste ouverte alors que SUD Trésor, tout comme le SNUI, rappelle que les agents du Trésor et des Impôts exigent dans l'immédiat le respect absolu des garanties de gestion actuelles et leur amélioration par des règles harmonisées sur la base la plus favorable en tenant compte des acquis des personnels des anciennes directions.

La fusion au sein de la nouvelle DGFIP des anciennes DGCP et DGI s'effectue dans le cadre d'ores et déjà contraint de suppressions pluriannuelles d'emplois de fonctionnaires et de non remplacement des départs en retraite dans la continuité de la politique menée jusque là par les différents gouvernements successifs.

Ainsi, en Moselle, l'ORE a enregistré cette année, pour les services déconcentrés du Trésor, 22 suppressions d'emplois, 27 si sont inclus les emplois transférés sur le PNSPL. 70 % des postes centralisateurs et non centralisateurs du département ont connu des suppressions d'emplois en 2 ans.

Toute suppression d'emploi réduit d'autant les chances d'organisation d'amples mouvements de mutations.

Défendre une politique de création d'emplois, c'est, pour SUD Trésor, tout à la fois assurer un service public de qualité et de proximité auquel a droit l'ensemble des habitants de ce pays et permettre à celles et ceux qui le servent des conditions de vie au travail admissibles.

Un mouvement de mutations satisfaisant et acceptable est celui qui respecte le critère de l'ancienneté de la demande, la résolution des cas prioritaires et accepte de faire le mouvement le plus large permettant de satisfaire le maximum de demandes.

Le mandat des nouveaux élus s'inscrit également dans un contexte où le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en berne et où la contre-réforme des retraites oblige ceux-ci à reconsidérer l'âge de leur départ en retraite pour s'assurer un niveau de pension décent. Alors que les conditions de travail se détériorent partout, le passif, en matière de reconnaissance des qualifications acquises et des efforts consentis dans le cadre des réformes qui se succèdent depuis plusieurs années, est loin d'être apuré malgré les mesures d'accompagnement social de la fusion DGI/DGCP prévues par le Ministre.

Dans un tel contexte, les recours en notation traduisent de plus en plus le mal-être des agents.

Face à une telle situation, SUD Trésor n'aura de cesse d'encourager les intéressés à effectuer des recours, de les défendre et de réaffirmer sa revendication d'une carrière linéaire au sein de chaque corps, avec avancement d'échelon à la cadence accélérée.

Les agents doivent atteindre le grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté. A défaut, ils doivent pouvoir atteindre l'indice terminal du grade le plus élevé de leur corps.

SUD revendique également la suppression des listes d'aptitude et leur remplacement par de vrais concours professionnels, selon nous, plus objectifs. Dans le cadre de l'établissement des listes d'aptitude, SUD prône l'inscription de l'ensemble des agents ayant vocation et leur classement par ordre d'ancienneté dans les conditions statutaires requises.



COMME NOUS EN AVONS DESORMAIS PRIS L'HABITUDE depuis novembre 2006, pour vous aider dans la réalisation de vos demandes de mutations et vous permettre éventuellement de faire des choix tout à la fois au plus proche de vos besoins ou de vos envies et d'avoir un aperçu de la situation des emplois et effectifs dans les différents postes du département, nous publions au verso la situation des effectifs au 1^{er} mars 2008 suivie des mouvements enregistrés et des demandes non satisfaites lors des CAP du 6 mars. Selon l'époque de l'année, les mouvements attendus peuvent correspondre à de prochains départs en retraite, à des changements de postes consécutifs aux passages de C en B ou de B en A par liste d'aptitude ou à des disponibilités.

Petit lexique du tableau page 3 :

CLM : congé de longue maladie ; AT : accident de service ; CPN : congé parental de 6 mois ; MT : mi-temps thérapeutique ; OS : mise à disposition d'une organisation syndicale. Les chiffres des mouvements d'avril 2008 (comprenant les départs et arrivées dans le département) et des demandes sont exprimés en équivalent temps plein pour pouvoir être rapprochés des effectifs réels. Exemple : 1,9 C demandant la TG = 1 demande d'un agent à 80 %, 1 d'un agent à 60 % et 1 autre d'un agent à 50 %. Dans le tableau page 3, les agents en CLM, AT, MT ou OS sont comptabilisés dans les effectifs au contraire des agents en CLD, en CPN de 6 mois et des personnels en congé formation professionnelle (ou demeurent dans les effectifs au prorata de leur temps de présence pour ces derniers).

Postes	Effectifs				Situation au 1/03/2008		Mouvements attendus à date de CAP ¹		Cas Particuliers	Mouvements 1/04, 1/05 et 1/06/2008		Demandes à quitter le poste	Demandes pour le poste
	implantés		Réels au 1/03/2008							B	C		
	B	C	B	C	B	C	B	C		B	C		
Albestroff	1,5	2	1,8	1,8	+0,3	-0,2						0,8C+1,8B	
Algrange	2,5	2	3	1	+0,5	-1				-1	+1	1 B	
Ars	2	4	1,8	4,8	-0,2	+0,8	-1						
Audun le Tiche	1	2,5	1,6	3	+0,6	+0,5						1 B	
Bitche	5	6	5	4,8	0	-1,2	+1						
Boulay	2	2,5	2,7	2,3	+0,7	-0,2				-1+0,8			
Bouzonville	2	3	2	3,6	0	+0,6							
Chât. Salins	1	1,5	1,8	2	+0,8	+0,5					-1		1 C
Courcelles Ch.	2	1	2	0,8	0	-0,2						0,8 C	
Creutzwald	5,5	5,5	7,3	2,6	+1,8	-2,9				-1			
Delme	1	1,5	1,8	1	+0,8	-0,5							
Faulquemont	5	5,5	4,8	4,6	-0,2	-0,9						1 B	
Fénétrange	2	1	1,8	0	-0,2	-1							
Florange	3	3,5	2,8	4,3	-0,2	+0,8				-0,8	+0,8-0,5	1 B	
Fontoy	3	5	4	3,8	+1	-1,2							1 B
Forbach PdF	9,5	11	9,4	9	-0,1	-2	+1	-1	1CLM+1MTT		-1+1		1,8 C
Freyming	4	6,5	3,8	5,3	-0,2	-1,2		-1			+1*	1 B ***	
Grostenquin Morh.	2	3	3	1,8	+1	-1,2						1 B	0,8 B
Hayange	3	2,5	3,8	2,2	+0,8	-0,3						1 B	
Lorquin	4	3	4,8	2,1	+0,8	-0,9	-1				+1	0,5 C	
Maizières	4,5	4,5	4,4	5,9	-0,1	+1,4						1 B	1 B
Metz Espl.	9	9	9,1	8,9	+0,1	-0,1		-1		+1-1		0,8 B	1 B
Metz Mpale	4,5	6	3,4	8,4	-1,1	+2,4							0,5 C + 1 B
Metz Serp.	6,5	4,5	7,6	7,6	+1,1	+3,1			1 CLM			1B	1,8 B
Metz TPH	11	17	11,4	18	+0,4	+1	-1	-1	1CLM+1MT		+1	0,6C+0,8B	1,5 C + 2 B
Metzervisse	3	3	3,5	3,6	+0,5	+0,6	-0,5			-1		1 B	
Montigny	7,5	8	7	9,8	-0,5	+1,8			1 CLM				0,8 C
Moyeuvre Gde	4	3,5	3	4,6	-1	+1,1				-1**+0,8			
Paierie dép.	9	10	9,8	7,6	+0,8	-2,4				+1			0,5 C + 1 B
Paierie rég.	2,5	3	2,8	2,4	+0,3	-0,6							1 B
Phalsbourg	2	3,5	1,8	3	-0,2	-0,5					-1+1		
Puttelange-Sarralb	3	3	2	3	-1	0						1 C	
Remilly	1	1,5	1	1,4	0	-0,1							
Rohrbach	2	3	1,8	3,4	-0,2	+0,4					-1		
Rombas	6	7	6	6	0	-1			1 CPN	+2-2			
St Avoild	11	10	9,5	10	-1,5	0			1 CLM	+1		1 C	
Sarrebourg	7	8	3	10,5	-4	+2,5			1 CLM				
Sarreg. C&C	5	3,5	3,6	5,1	-1,4	+1,6					-0,8+1		1C+1,8B***
Sarreg. Mpale	6	6,5	5,3	5,8	-0,7	-0,7			1 CLM				0,8C+1B***
Sierck	2	1,5	2,9	0,8	+0,9	-0,7							1 B
Sud Saulnois	2,5	3,5	2,8	3	+0,3	-0,5						1 C	0,8C+0,8B
Thionville Male	4,5	5,5	5,3	5	+0,8	-0,5			1 MT				2 B
Thionville 3F	8	8	7,3	10,4	-0,7	+2,4		-1,5				1,6 C	1 B
Verny	2,5	3	2	2,4	-0,5	-0,6					+1		
Vigy	2	1	3,9	0	+1,9	-1							
ER Metz	2	1	2	1	0	0						1 C	1,6 C
ERD TG	9	4	11	2,8	+2	-1,2				+1**			1 C
RF	6	4	5,1	3,6	-0,9	-0,4						2,6C+0,8B	
ERD RF	3	4	1	6	-2	+2		-1					2 C + 2 B
TG	87	107,5	82,1	110,4	-4,9	+2,9	+2-2	-0,5	3CLM+2OS+1MT	-0,8+1	+0,5	0,8C	1,9C+3,6B
Pôle national SPL	8	1	3,5	0,9	-4,5	-0,1	+2						
CFR-CFD	5	3	4,8	1,8	-0,2	-1,2							
DA2E-MEEF-FE	2	0,5	1,6	1	-0,4	+0,5							
MRA		1		1		0							
DSPL- Hélios	2	0,5	2	1	0	+0,5			0,5 OS				
Service CEPL	5	3	4,6	3,6	-0,4	+0,6							
SRH	2,5	6,5	3,7	3,9	+1,2	-2,6							
Budget-Logistique	2	2	1,8	2,9	-0,2	+0,9							
Formation		1		1		0							
Agents de service		8		6,7		-1,3							
Secrét.-Hôt.-ServSoc	2	3	1	2	-1	-1					+1		
Chef cab./Comm.	0		0,8		+0,8								
RecvtAnPRCAmTLE	2	4	2,7	4	+0,7	0							
LRec + Gestion	3,5	3,5	3	3,5	-0,5	0							
RecvtCttieux+agt eng	3		3		0								
Produits divers	3	3	4,5	2,9	+1,5	-0,1		-0,5					
Contr. Redevance	2	2	1	2	-1	0							
Dépenses civiles	5	7	4,5	7,4	-0,5	+0,4					+1		
Dépenses militaires	7	8	5,1	9,6	-1,9	+1,6				-0,8+1			
Liaison Rém.	11	21,5	11,7	23,3	+0,7	+1,8	-2						
Pensions	6	12	5,6	11,9	-0,4	-0,1					+0,5		
Dépôts et serv. fin.	6,5	6	4,8	8,8	-1,7	+2,8			0,5OS+1MT		+0,5		
Comptabilité	6,5	6	7,6	6,2	+1,1	+0,2			2 CLM	+1-1			
CQC-DCI	2		2		0								
DI Agt façonn. Admf	1	3	1,8	2	+0,8	-1							
Domaine	0	2	0	2	0	0							
CLM + Syndicat	0	0	1	1	+1	+1			1CLM+1OS				
Départ. informatique	22	12	24,9	8,5	+2,9	-3,5					-2,5		

Nous n'avons pas indiqué les demandes internes à la TG ni le détail des services demandés par des agents venant de l'extérieur.

*: mouvement au 1/6/2008 (sursis d'installation)

** : dont un mouvement au 1/5/2008

*** : dont une demande suspendue pour nécessité de service jusqu'au 1/9/2008 à l'initiative de l'agent

1 : mouvements connus, enregistrés pour des dates d'effets jusqu'au 31 août 2008.

pour nos retraites

DANS LA RUE

SAMEDI 29 MARS !

■ Le gouvernement veut s'attaquer encore à nos retraites ■ Il a décidé d'augmenter de nouveau la durée de cotisation pour tous les salariés ■ Dans cette situation, il importe de réagir tous ensemble sous peine de subir une nouvelle détérioration de nos droits sociaux ■ La journée unitaire de manifestations du 29 mars sera une première étape dans cette mobilisation ■

Stopper les attaques, imposer des alternatives !

Depuis 1993, les attaques contre les régimes de retraites se suivent et se ressemblent. Débutées par une remise en cause des retraites des salariés du privé, elles se poursuivent en 2003 contre celles des fonctionnaires, puis fin 2007 contre les salariés des régimes spéciaux.

Les mesures mises en place sont diverses : allongement de la durée de cotisation, instauration d'une décote, indexation sur les prix et non plus sur les salaires... Elles n'ont qu'un objectif : faire baisser le taux de remplacement, le montant des pensions par rapport aux salaires.

Une nouvelle attaque est annoncée pour 2008. Elle concerne tous les salariés, du privé, du public et des régimes spéciaux. Elle vise à augmenter encore la durée de cotisation, le Medef militant activement pour un passage à 45 annuités et pour la fin de la retraite à 60 ans.

Dans cette situation, il importe de réagir tous ensemble. Il n'y a pas de fatalité, mais un choix politique et de société. Selon les nouvelles projections de l'INSEE (été 2006), il n'y a en France aucun effondrement démographique qui justifierait le catastrophisme actuel et les mesures de régression sociale passées, annoncées et à venir.

C'est pourquoi samedi 29 mars auront lieu dans toute la France des manifestations unitaires pour stopper ces attaques et imposer une véritable réforme qui assure l'avenir de nos retraites.

Ces manifestations doivent être le début d'un processus prolongé de mobilisation qui permette aux salariés de gagner.

Les propositions de l'Union Syndicale Solidaires

- » Age du départ à la retraite à taux plein à 60 ans et maintien de la date butoir des 65 ans qui permet aux salariés qui n'ont pas eu de carrière complète de bénéficier d'une retraite à taux plein.
- » Départ à 55 ans pour les travaux pénibles.
- » Indexation des pensions sur les salaires et non pas sur les prix, afin d'assurer la parité d'évolution de revenu entre actifs et retraités.
- » Indexation sur les salaires, et non sur les prix, des "salaires portés au compte" pour le calcul du salaire de référence qui permet de fixer le montant de la retraite.
- » Garantie d'un taux de remplacement moyen de 75 % du salaire, calculé sur la base des six meilleurs mois.
- » Retour aux 37,5 annuités de cotisation pour avoir une retraite à taux plein. Pour le secteur privé, le premier rapport du COR de 2001 avait montré que l'impact financier d'une telle mesure serait faible : 0,3 point de PIB.
- » Pas de pension inférieure au SMIC.